



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté préfectoral pour la prévention de la pollution de l'air et des incendies de forêt, relatif aux brûlages à l'air libre des déchets verts, aux autres usages du feu et aux obligations de débroussaillage

Annexe 3

Imprimé de demande de dérogation à l'interdiction de brûlage des déchets verts

à utiliser pour demander une autorisation exceptionnelle de brûlages de déchets verts
(dérogations prévues à l'article 4-dernier alinéa).



Seuls les brûlages de déchets verts (en tas, en cordons ou écobuages) réalisés dans le cadre de chantiers agricoles, forestiers, de travaux ruraux ou d'opérations collectives de débroussaillage obligatoire et présentant un caractère exceptionnel ou d'urgence sont susceptibles d'obtenir une autorisation.

DÉSIGNATION DU PÉTITIONNAIRE

Nom et prénom du déclarant

(en majuscules) : _____
lorsque le pétitionnaire n'est pas propriétaire des terrains, fournir le mandat des propriétaires

Adresse : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

Courriel : _____

Pour les personnes morales

Dénomination sociale _____

N° SIRET : _____

LIEU ET NATURE DU BRÛLAGE PROJETÉ

cocher la case correspondante

- ☐ chantier agricole ☐ chantier forestier ☐ chantier collectif de débroussaillage
☐ autre (préciser) _____

Dates et heures prévues _____

Lieu du brûlage _____
(adresse exacte)

Commune _____

Désignation cadastrale _____
(section, N° de parcelles)

Origine et nature des végétaux à brûler :

MOTIVATION DE LA DEMANDE DE DÉROGATION

(éléments déterminant l'urgence du chantier, l'absence d'alternative au brûlage...)

MESURES DE SÉCURITÉ

Nombre de personnes présentes : _____ Nom et prénom de la personne responsable : _____

Matériels à disposition : _____

Réserve d'eau ou alimentation en eau
(préciser nature du dispositif et quantité disponible) _____

N° de téléphone sur les lieux (alerte et contact) _____

Date :

Signature du pétitionnaire

PIÈCES A FOURNIR

1. Plan de situation au 1 : 25 000^{ème} de la zone du brûlage
2. Extrait du cadastre faisant apparaître les parcelles concernées et les noms des propriétaires correspondants
3. Attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile du pétitionnaire pour cette opération

Demande à transmettre,
accompagnée des pièces énumérées ci-dessus et 15 jours au minimum avant la date prévue,
à :

Services de l'Etat – Cité administrative
Préfecture - Service Interministériel de la Protection Civile
24024 Périgueux cedex
télécopie : 05 53 08 88 27
courriel : prefecture@dordogne.gouv.fr

Une copie de la demande de dérogation sera adressée par le pétitionnaire
au maire de la commune du lieu du brûlage.



Le chantier de brûlage ne pourra être mis en œuvre qu'après délivrance d'une autorisation et sous réserve des mesures exceptionnelles qui seraient éventuellement déclenchées au titre de l'article 6 (épisode de pollution de l'air ambiant, sécheresse prolongée, forts vents...).